

Assurance-chômage—Loi

● (1512)

M. Rodriguez: A l'assistance sociale.

M. McGrath: Il doit soudainement faire face au traumatisme du chômage.

Une voix: Il pourrait aller à Edmonton.

M. McGrath: Les gens ne veulent plus aller à Edmonton. Ils ne veulent plus se rendre là-bas. C'est une situation typique. Les gens sortent de l'université et il leur déplaît qu'on leur dise qu'ils devraient aller dans le Haut-Canada ou en Alberta. Pourquoi n'y a-t-il pas d'emplois pour eux dans leur ville ou au moins dans leur province?

C'est qu'ils veulent travailler chez eux et dans leur province car ils tiennent au mode de vie auquel ils sont habitués. Ils veulent conserver la culture de leur région natale et y apporter leur marque. Les gens croient qu'ils ont droit de rester chez eux et c'est là un des facteurs de ce chômage perpétuel sur lequel le ministre et le gouvernement ferment les yeux. C'est à leurs risques et périls d'ailleurs qu'ils le font, car il existe une certaine agitation parmi les jeunes chômeurs du pays dont la formation et le moyens d'expression ne sont pas à mépriser. Cette agitation se manifeste dans des mouvements comme l'Organisation des chômeurs. Le ministre en entendra parler. Nous espérons que nous en entendrons parler davantage lorsque le bill sera renvoyé au comité, et nous en reparlerons alors.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Paproski: Peu importe.

M. Nystrom: Je me demande si mon ami, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), pourrait répondre à une petite question?

M. l'Orateur adjoint: Il ne peut répondre à la question qu'avec le consentement unanime de la Chambre car son temps de parole est écoulé. La Chambre autorise-t-elle une question?

Des voix: D'accord.

M. Paproski: Non.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur j'invoque le Règlement. Je déplore vraiment que la Chambre n'ait pas unanimement consenti à ce que le député pose sa question car les propos que nous venons d'entendre portent à réfléchir et sont de toute évidence minutieusement documentés. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) était manifestement sincère. La question du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) aurait probablement été également sincère et le député de Saint-Jean-Est aurait certes été heureux d'y répondre.

M. McGrath: Je serais en effet très heureux d'y répondre si j'obtenais le consentement unanime de la Chambre pour le faire.

M. Dawson: Dites-le à votre whip.

M. McGrath: Je ne puis décider à sa place, pas plus que vous ne pouvez le faire à la place du vôtre.

M. Paproski: J'ai dit non, monsieur l'Orateur.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) nous a fait un exposé fort éloquent et

[M. McGrath.]

convaincant, et nous sommes tous impatients de voir comment il votera à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi.

M. McGrath: Puis-je répondre à ce rappel au Règlement, avec le consentement unanime de la Chambre?

M. Paproski: Non.

M. Dawson: Maintenant, nous savons qui mène.

M. McGrath: Je puis répondre très brièvement, si vous n'y voyez pas d'objection. Nous avons l'intention de voter en faveur de l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture parce que nous avons hâte de passer à l'étape de l'étude en comité. Cela ne veut nullement dire que nous acceptons le principe du bill. Nous avons hâte que ce bill soit étudié en comité parce que nous avons l'intention d'y proposer des amendements, et parce que nous sommes curieux de voir précisément ce que le gouvernement entend faire de cette mesure.

M. Paproski: Aux voix!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je crois que nous devrions permettre au député qui demande la parole de s'exprimer.

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cela m'amuse un peu, comme, je le suppose, tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre de voir, que les conservateurs ne peuvent s'entendre entre eux sur la question de savoir s'ils devraient répondre aux questions. Ils n'arrivent pas vraiment à s'entendre sur le contenu de leur politique. Le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) a ainsi refusé de donner à son propre collègue la permission de répondre.

M. Paproski: Avez-vous entendu la réponse?

M. Nystrom: Les conservateurs ont peur.

M. Young: Je voudrais pendant quelques instants intervenir dans ce débat et faire quelques remarques sur le fond du bill. En somme, nous discutons du chômage et de l'assurance-chômage et, dans un sens, nous essayons aussi de trouver le moyen de redonner à des gens des emplois satisfaisants. Avant d'aborder en détail les questions contenues dans le bill, je voudrais répliquer brièvement au député qui vient de prendre la parole, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), car il a effectivement fait allusion à la péninsule du Niagara et il se trouve que j'en représente une partie.

Le député a semblé imputer nos problèmes économiques ainsi que le chômage à ce qu'il appelle la gabegie du gouvernement actuel. Je conteste vivement cette affirmation. Je voudrais signaler quelques-unes des causes du chômage dans notre pays. Il est vrai que dans la péninsule du Niagara, le taux de chômage est beaucoup plus élevé que nous ne le souhaiterions. Je crois que notre taux de chômage actuel est légèrement plus élevé que la moyenne nationale. Ce n'est pas entièrement surprenant, car une bonne partie des activités de la région du Niagara est à caractère saisonnier. Notre saison touristique dure un trimestre et elle correspond précisément à la période de culture fruitière. Il se pose donc un problème d'emplois à court terme dans cette région, et il existe peu d'autres possibilités d'emploi pendant la morte-saison pour les travailleurs de l'industrie touristique et fructicole.